# Écrosnes Lettre d'informations



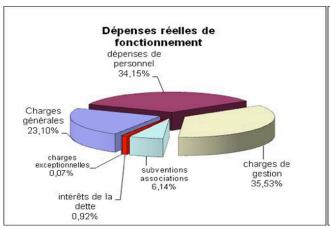
# Tout savoir sur le budget de votre commune

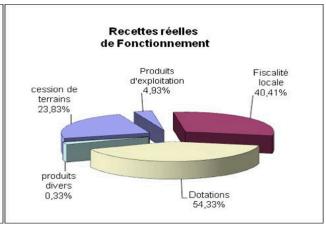
Le conseil municipal et moi-même avons décidé de poursuivre la politique volontariste en matière d'investissements communaux. Nous habitons une commune limitrophe de la région parisienne et nous devons pouvoir offrir le meilleur confort possible à nos habitants.

C'est pour cette raison que nous étendons le réseau d'assainissement, travaux qui génèrent une certaine gêne mais c'est un mal nécessaire pour avoir plus tard une belle commune. Prenons notre mal en patience.

Les travaux de l'école avancent au rythme prévu même si nous avons enregistré plusieurs périodes de gel, cause de l'arrêt des travaux en décembre et début février.

Afin de se rendre compte des différents postes du budget, nous allons essayer de vous donner quelques explications. Tout d'abord avec des graphiques :





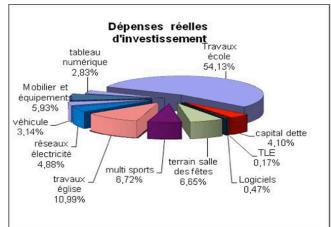
**En dépenses d'investissement**, vous voyez que la plus grosse partie est consacrée aux travaux de l'école, les autres parts vous donnent le pourcentage de réalisation par rapport aux dépenses réelles de 2009.

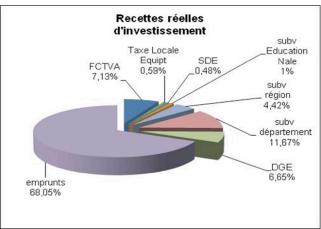
En chiffres, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 481 075 euros, les travaux pour l'école à 257 273 euros pour 2009.

Vous pourrez constater que le remboursement du capital de la dette n'est que de 4,10 %, soit 19 492 euros.

A propos de la dette, nous avons contracté un emprunt de 500 000 € en remboursement « in-fine » dans l'attente du règlement de nos 5 terrains du lotissement. Dès que nous aurons encaissé le prix de ces ventes, nous rembourserons cette somme.

Ces dépenses sont permises grâce aux recettes d'investissement qui sont de 899 539 euros pour 2009, mais légèrement faussées puisque le prêt de 500 000 € va être remboursé très prochainement. En réel nous n'avons perçu que le solde du prêt ARSI pour l'église qui est prêt sans intérêt du Conseil Général. Les autres parts de cette section sont constitués des subventions que nous pouvons obtenir du département, de la région ou de l'État et du remboursement d'une partie de la TVA versée sur les travaux au taux de 15,482%. Jusqu'en 2008, on percevait ce fonds 2 ans après avoir effectué les investissements, depuis l'an dernier, suite au plan de relance et les engagements de la commune nous le percevrons l'année suivante.





Les dépenses de fonctionnement concernent la gestion communale et s'élèvent à 447 708 euros. La plus grosse part des réalisations sont les dépenses de personnel qui est une dépense obligatoire du budget.

Les charges générales sont le fonctionnement de la commune et les charges de gestion comprennent, pour lesp lus importantes, outre les indemnités des élus (26  $000 \in$ ), les participations au syndicat scolaire (63  $000 \in$ ), une subvention au service d'assainissement qui n'est pas encore équilibré (49  $512 \in$ ), les subventions aux associations communales (27  $469 \in$ ) et le contingent incendie que l'on verse au département (23  $000 \in$ ).

On notera que les intérêts du remboursement de la dette ne sont que de 0,92 %.

#### Info Déchèteries

#### Distribution de la carte d'accès en déchèterie.

Depuis le 15 Février 2010, le SITREVA a mis en place la carte d'accès en déchèterie pour les particuliers et les professionnels.\*

L'accès gratuit aux déchèteries (dans la limite de 2m3/semaine) sera réservé aux particuliers, détenteurs de cette carte.

Pour les professionnels, elle permettra de faciliter et de sécuriser la facturation.

Cette carte sera valable dans les 18 déchèteries gérées par le SITREVA.



COMMENT L'OBTENIR ?

#### **Particuliers**

Déposez les photocopies d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF....) et de votre pièce d'identité auprès de l'agent d'accueil. Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchèterie.

Si vous souhaitez recevoir votre carte chez vous, joignez aux photocopies une enveloppe timbrée à votre adresse, au format  $22 \times 11$ .

### **Artisans et commerçants**

Afin de faciliter la facturation de vos apports, déposez un extrait k-bis de moins de 6 mois auprès de l'agent d'accueil, et faites connaître votre adresse de facturation si celle-ci est différente de celle de votre siège. Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchèterie.

NOTA : CETTE CARTE SERA OBLIGATOIRE A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2010.

Le budget d'une commune se lit par section, donc ce sont **les recettes de fonctionnement** qui assurent la gestion communale. Elles sont composées principalement des dotations d'État (339 841 €) et de la fiscalité (255 270 €). En 2009, nous avons enregistré 200 000 € de la vente directe du terrain du lotissement, le solde sera inscrit sur 2010. Cette vente patrimoniale est exceptionnelle mais nous permet d'améliorer notre programme d'investissement.

Pour conclure, le compte administratif 2009 est globalement excédentaire de 651 870 euros. Tous ces chiffres ne sont pas encore officiels puisque nous n'avons pas encore le compte de gestion du Trésorier, mais nous nous sommes déjà mis d'accord sur les résultats et à peu de chose près c'est le compte administratif qui sera proposé au vote du conseil municipal.

# Élections régionales

Rappel: les dates des élections sont les dimanches 14 et 21 mars prochain. Nous élirons nos conseillers régionaux pour 4 ans, car en 2014, les 6 000 conseillers généraux et régionaux seront remplacés par 3 000 conseillers territoriaux qui auront les 2 attributions du département et de la région.



## Enquête circulation

Dans le cadre des études menées pour le projet de contournement de Gallardon, le conseil Général organise une enquête circulation le jeudi 18 mars 2010 de 7 H à 18 H 30. Il sera procédé à l'interrogation des conducteurs sur l'origine et la destination de leur déplacement.

# Prochaines dates importantes à Ecrosnes

- 25 avril : Banquet des Aînés

- 29 mai : Théâtre

- 5 juin : Soirée Jacques Brel, chansons et paella... avec participation du public.

- 13 et 14 juillet : En soirée du 13, retraite aux flambeaux, feu d'artifice suivi d'un bal populaire. Le 14 repas et animation l'après-midi.

Madame le maire et le Conseil municipal